



Challenge annuel des Randonneurs Cyclos de l'Anjou

- Ce challenge est créé afin de provoquer une émulation parmi les cyclos possédant une licence FFCT au sein du club des Randonneurs Cyclos de l'Anjou.
- Ne seront prises en compte que les randonnées, organisées en France par la FFCT ou à l'étranger par une fédération similaire, auxquelles chaque licencié RCA par la FFCT pourrait participer s'il le souhaitait :
 - parcours du dimanche matin, des jours fériés et du mercredi organisés par le club RC Anjou
 - toutes les organisations ponctuelles par les RC Anjou
 - randonnée ou brevet à date fixe organisée par un autre club (BRM, Audax ... etc)
 - randonnée permanente (Flèches de France, Diagonales, Rayons, Relais, Mer-Montagne, Brevets Montagnards ... etc)
 - Dodécaudax
 - voyage itinérant
 - semaine fédérale ou internationale de cyclotourisme
 - concentration cyclotouriste
- Le challenge « 2017 » commencera le 1er janvier 2017 et se terminera le 31 octobre 2017. Si le challenge est reconduit en 2018, il commencera le 1er novembre 2017 et se terminera le 31 octobre 2018.
- Les participants aux parcours du dimanche matin seront dispensés de déclaration, car ce recensement (à envoyer à loic.balande@numericable.fr) sera fait par l'animateur membre du C.A. ou un autre cyclo présent.
- Le recensement du mercredi sera fait par un volontaire présent et la liste envoyée à loic.balande@numericable.fr
- A la fin de chaque mois le participant à une ou plusieurs organisations extérieures enverra un simple message à l'adresse suivante : loic.balande@numericable.fr en indiquant le nom, la date, le lieu et le kilométrage de la randonnée effectuée.
- En cas de randonnée effectuée en groupe ou à tandem, chaque cyclo sera compté individuellement.
- Chaque kilomètre parcouru comptera pour un point.
- Le club n'exercera aucun contrôle sur la réalisation des randonnées déclarées. Tricher n'aurait vraiment aucun sens.
- Un lot sera attribué définitivement au cyclo qui aura totalisé le plus grand total de points. Ce lot lui sera remis lors de l'Assemblée Générale suivante. Exemple :

